

Formation CSE : Renouvellement de la formation des élu(e)s du CSE en santé, sécurité et conditions de travail

Public

- Titulaires et suppléants du CSE

Modalités d'évaluation

- Pré-requis : avoir exercé un premier mandat au CSE
- Évaluation formative : évaluation de l'assimilation des connaissances au fil de la formation grâce à des quiz et des cas pratiques.
- A l'issue de la formation : une attestation de formation est remise.

Evaluation à froid

Trois mois après la formation, chaque participant est invité à répondre à un questionnaire d'évaluation à froid sur la mise en place pratique de ses acquis de la formation.

Recueil des attentes et des besoins des apprenants

En amont de la formation, les attentes et les besoins des futurs participants sont recueillis grâce à un questionnaire en ligne. Ainsi, les problématiques exprimées sont intégrées dans le déroulement pédagogique.

Organisme de formation agréé par le ministère du Travail pour dispenser la formation SSCT des élus au CSE et des membres de la Commission SSCT

Objectifs

- Maîtriser le rôle et les attributions du CSE en SSCT
- Intégrer les nouvelles dispositions de loi Santé au travail du 2 août 2021 et la jurisprudence
- Repérer et agir en cas de situations dégradées
- Tirer les enseignements sur l'exercice de son premier mandat
- Concevoir un plan d'action du CSE et de la CSSCT

Programme de formation

Première journée

1. Points sur l'exercice de son premier mandat

- Réalisation d'un état des lieux du fonctionnement et des pratiques du CSE et de la Commission SSCT en matière de SSCT
- Faits marquants, sujets abordés et missions confiées à la Commission SSCT
- Partage de bonnes pratiques et axes d'amélioration
- Recensement des thématiques à approfondir au cours de la formation.

2. Rappel des attributions du CSE et du rôle de la commission SSCT

- Attributions du CSE en matière de SSCT
- Focus sur la santé publique et l'environnement
- Informations et consultations SSCT



Durée

- 3 jours (21 heures)

Horaires

- 9 h à 17 h

Lieu

- FIAP 30, rue Cabanis
75014 PARIS

Personnes en situation de handicap

- Tous nos lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un accès aux salles de formation par ascenseur adapté pour contenir un fauteuil.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente handicap (Lise MATTIO Tel : 06 60 10 48 67) pour vérifier la faisabilité, quelle que soit la nature du handicap.
- Des ajustements en matière de durée et de rythme pourront être envisagés.

Prix inter-entreprises

- 1 180 €/personne
Déjeuner pris en charge
Remise de 10 % à partir de 2 inscrits

Formation intra

- Devis sur demande

Demande de congé de formation

- Une demande de congé de formation est à adresser 30 jours avant le démarrage de la formation

3. Evolutions juridiques de la santé au travail et de la protection de l'environnement

- Impacts des changements sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact)
- Renforcement du rôle des services de prévention et de santé au travail (SPST)
- Suivi médical (nouvelles visites et aménagements)
- Renforcement de la formation des élus du CSE
- Nouvelle définition du harcèlement sexuel
- Futur « passeport prévention »
- Consultation du CSE sur la politique générale de l'entreprise en matière environnementale

Deuxième journée

4. Rôle du CSE en matière de prévention des risques

- Enjeux de la prévention
- Principes généraux de prévention
- DUERP : outil majeur de la prévention
- Attributions et moyens du CSE et de la CSSCT pour participer à la démarche de prévention
- Contribution à la protection de l'environnement

5. S'informer, analyser et se positionner lors des consultations

- Rappel des modalités de consultation du CSE
- Consultations récurrentes et ponctuelles
- Répartition des rôles entre le CSE et la CSSCT
- Recours à des ressources internes et externes : documentations, experts, etc.
- Formalisation de l'avis du CSE

6. Place des inspections et des enquêtes dans la démarche de prévention

- Objectifs des inspections et des enquêtes
- Méthodologie et outils pour réaliser des inspections et des enquêtes
- Formalisation et valorisation des mesures de prévention

Formatrice

Spécialisée dans la formation des représentants du personnel en SSCT, habilitée par l'INRS pour la formation «Initiation à la prévention des risques psychosociaux» et celle du «Salarié désigné compétent».

Co-auteur de 100 questions sur le CSE : Santé, Sécurité et CT
Editions AFNOR -août 2022



7. Comprendre les risques psychosociaux

- Mécanismes du stress au travail et ses effets sur la santé
- Recensement des facteurs de RPS
- Distinction des trois niveaux de prévention

8. Réagir et agir en cas de faits de harcèlement

- Cadre juridique du harcèlement
- Rôle du référent «harcèlement»
- Moyens d'action des représentants du personnel

9. Place du CSE sur les sujets d'actualité et prioritaires

- Télétravail
- Qualité de vie au travail
- Conciliation entre vie professionnelle et vie privée

10. Plan d'action du CSE

- Elaboration d'un plan d'action
- Détermination des priorités